

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2025_A_133

OBJET : Délégation de signature à Mme Maryse PARRAT – 2^{ème} Adjointe au Maire – Affaires Foncières – acte notarié relatif au crédit-bail pour le tènement immobilier Les Cèdres Bleus

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 24/05/2020,

VU la délibération n° 2025_DEL_058 du 14 avril 2025 approuvant le crédit-bail à passer avec la SCI AUREC IMMO pour le tènement immobilier Les Cèdres Bleus,

CONSIDERANT que M. le Maire se trouve empêché pour se rendre au rendez-vous du 21 juillet 2025 à l'office notarial d'Aurec sur Loire pour signer le crédit-bail,

CONSIDERANT que M. Pascal HAURY, 1^{er} adjoint, se trouve empêché pour se rendre au rendez-vous du 21 juillet 2025 à l'office notarial d'Aurec sur Loire pour signer le crédit-bail,

ARRÊTONS :

Article 1er :

Il est donné sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature à Maryse PARRAT, 2^{ème} adjointe au Maire, afin de signer l'acte notarié relatif au crédit-bail à passer avec la SCI AUREC IMMO pour le tènement immobilier Les Cèdres Bleus situé sur la parcelle AR 307 qui aura lieu le lundi 21 juillet 2025 à 16h00 à l'office notarial d'Aurec sur Loire.

Article 2 :

La présente délégation est valable uniquement pour la signature de l'acte de vente susmentionnée.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Fait à Aurec sur Loire, le 16/07/2025

Le Maire

Glaude VIAL



Notifié à l'intéressé le : 16/07/2025

Signature :

Auteur : Claude VIAL – Maire - Publié sur le site de la Mairie : le 16/07/2025